

**Séance du 30 octobre 2003**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle.

**SECRETAIRE** : M. Charrier.

**OBJET** : **VOIRIE - Quartier Grand Bayonne - Rue DOUER - Travaux de voirie - DCE.**

Mme CHEVREL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la requalification des rues de Luc et Montaut achevée respectivement au 1<sup>er</sup> semestre 2002 et au 1<sup>er</sup> semestre 2003, la Ville de Bayonne, en concertation avec Mme l'Architecte des Bâtiments de France et M. l'Architecte du Secteur Sauvegardé, souhaite réhabiliter les sols de la rue Douer entre la rue des Prébendés et la Place Montaut.

Comme sur les deux rues déjà traitées, l'aménagement prévu vise à rétablir la rue de plain-pied et d'en favoriser ainsi l'usage piétonnier. La rue Douer sera entièrement pavée à l'aide des mêmes matériaux en granit jaune.

La réalisation de cet aménagement est planifiée pour le premier semestre 2004. La durée prévisionnelle du chantier est de deux mois et demi.

Les Services Techniques Municipaux ont établi un dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, qui fera l'objet d'un appel d'offres ouvert national.

Le montant estimé du projet est de 135 000 € HT y compris la fourniture des matériaux en pierre. Les crédits sont inscrits au BP 2003.

Je vous demande :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises et la procédure de dévolution du marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert national,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer la consultation et à signer avec l'entreprise retenue le marché nécessaire,
- en cas d'appel d'offres infructueux, d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager la consultation et les discussions en vue de la passation d'un marché négocié et à signer avec l'entreprise retenue dans ce cadre le marché nécessaire,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les décisions de poursuivre conformément à l'article 15 du CCAG dans la limite des crédits ouverts.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.